

# ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Politique du Conseil	Entente de confidentialité
Nombre de pages	1
Date d'approbation	Novembre 2019
Dates d'approbation antérieures	Novembre 2017, février 2016

Tous les membres du Conseil d'administration de l'ANIUU ainsi que tous les employés rémunérés et les observateurs sont tenus de lire et signer l'entente de confidentialité. L'entente de confidentialité sera un élément permanent de l'ordre du jour lors de toutes les réunions des dirigeants de l'ANIUU. Une entente doit être signée, le cas échéant.

En cas de manquement à la confidentialité, l'Exécutif aura la responsabilité de mettre en place un processus en vue d'examiner et d'exécuter des interventions en réaction au manquement.

## **ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ**

J'affirme par la présente que mon poste au sein de l'Association des infirmières et infirmiers d'urgence a un caractère confidentiel. De temps à autre, j'aurai accès à des informations de nature confidentielles sur certains sujets, écrits comme à l'oral ou encore observés. Je conviens que les connaissances acquises par mes activités avec l'ANIUU sont et demeureront confidentielles. Je ferai preuve de diligence lorsque je transmets de l'information aux autres pour m'assurer qu'ils reçoivent seulement les informations auxquels ils ont droit. Si je doute, quant aux droits d'une personne à certaines informations, je m'abstiendrai de divulguer les renseignements jusqu'à ce que des précisions soient fournies par la présidente ou deux membres de l'exécutif.

J'ai lu la présente et j'affirme que je me conformerai aux dispositions de « l'Entente de confidentialité ».

Nom \_\_\_\_\_ Témoin \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_